



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 FEVRIER 2023 – 20H30

Le 16 février 2023 à 20h30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Michel BONNIER, Maire.

15 Membres présents : M BONNIER Michel - M VOUTE Jean-Claude – Mme THIZY Florence - M BLANCHARD Jean Yves - M GIRAUD Jean Baptiste - M LHOMME Laurent – M BONNARD Yves - M Roland THOLLET – Mme MALLE Stéphanie - Mme BOUCHUT Sabrina - M RIVOIRE Frédéric – Mme GEFFARD Estelle - Mme PETIT Sabrina - Mme MONTEILLER Evelyne - RIOU Solen

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Mme Solen RIOU

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 26 janvier 2023

Délibération : Adhésion au service d'Assistance Technique Départementale

Délibération : Approbation d'une convention de groupement de commandes - assurances

Délibération : Versement de la participation au Comité d'Action Sociale et Culturelle pour l'année 2023

Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus locaux

Réflexion sur l'élaboration de fiches « Randoland » sur la Commune

Questions diverses

Compte rendu des réunions et commissions diverses

M le Maire informe des autorisations d'urbanisme qu'il a signées depuis la dernière séance et des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal : devis SB2i borne et point wifi salle des fêtes 189€ HT – Thermi Technique Chaufferie salle Jean Moulin 614€ HT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2023.

Délibération n°2023-02-01 : Adhésion au service d'assistance technique Départementale

Monsieur le Maire informe que la Commune d'Aveize avait signé en 2015 avec le Département du Rhône une convention relative à l'offre départementale d'ingénierie publique, cette convention est caduque depuis le 01/01/2023.

Il précise que la commune est éligible au service d'assistance technique d'aide à l'équipement rural et peut ainsi de nouveau adhérer aux prestations de l'Agence Technique Départementale via une nouvelle convention.

Il explique qu'en contrepartie d'une cotisation annuelle de 1€ par habitant, la commune bénéficie de missions de conseil gratuites, ainsi que d'une remise de 25% sur le coût journalier ingénieur et technicien et du non assujettissement à la TVA pour les prestations de Maîtrise d'Œuvre et d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage.

Il présente à l'assemblée la convention relative à l'offre d'ingénierie publique aux communes dans le cadre de l'Agence Technique Départementale. Celle-ci précise les modalités administratives et financières des services d'assistance technique proposés par le Département du Rhône. Les missions d'assistance technique via l'ATD sont :

En termes de champs d'intervention : voirie et aménagement de l'espace public- bâtiment et maîtrise de l'énergie- eau, assainissement, cours d'eau.

En termes de niveau d'intervention : conseils (identification du besoin, définition de l'opportunité de l'opération sur ses aspects techniques, financiers et organisationnels) – assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)- maîtrise d'œuvre (MO) pour des opérations de voirie et d'aménagement de l'espace public dont le montant estimatif est inférieur à 90 000€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion aux prestations proposées par l'Assistance Technique Départementale mise en place pour les collectivités par le Département du Rhône et autorise Monsieur le Maire à signer avec le Département du Rhône la convention cadre relative à l'offre d'ingénierie publique aux communes et EPCI dans le cadre de l'Agence Technique Départementale

Délibération n°2023-02-02 : approbation d'une convention de groupement de commandes -assurances
--

Monsieur le Maire rappelle que La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL), dans un objectif de mutualisation des moyens, a proposé aux communes de son territoire de porter la consultation concernant les assurances en 2022. Le lot dommage aux biens a été déclaré infructueux, les montants étaient bien trop élevés par rapport aux estimatifs et aux contrats précédents et seul Groupama avait répondu à la consultation.

A ce titre, la CCMDL propose de relancer le marché pour le lot dommage aux biens. Ainsi, elle propose la mise en place d'un groupement de commande pour assurer les Communes membres et la CCMDL en dommage aux biens à compter du 1er janvier 2024. Pour ce faire, une convention de groupement de commande doit être mise en place conformément à l'article L2113-6 et suivant du Code de la Commande Publique ; elle doit permettre de définir les obligations de chacune des parties et indique que la CCMDL assure uniquement la coordination du groupement. Le coût de l'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour la commune d'Aveize est de 55.30€ HT.

Cette mutualisation a pour objectif de choisir une assistance à maîtrise d'ouvrage destinée à accompagner les membres du groupement dans la conduite des consultations à venir et d'autre part de mettre en place les prestations d'assurance pour chacun des membres du groupement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention de groupement de commande relatif au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à la passation du marché d'assurance en dommages et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération n°2023-02-03 : versement de la participation au Comité d'action sociale et Culturelle pour l'année 2023

Monsieur le Maire rappelle l'existence depuis 1997 du CASCC. Celui-ci a mis en place des chèques vacances et Cadhoc/oser pour les agents des collectivités. Chaque commune qui souhaite adhérer apporte annuellement une participation qui représente pour l'année 2023 les 2.2% de la masse salariale des agents de la collectivité adhérents à l'association.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, la participation de la commune d'Aveize est de 1 160.02€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion de la Commune d'Aveize au Comité d'Action Sociale et Culturelle des Collectivités et de verser la participation de 1 160.02€ pour l'année 2023

Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus locaux

M le Maire présente à l'assemblée l'état annuel de l'ensemble des indemnités perçues par les élus en 2022. En effet, la loi engagement et proximité de 2019 impose désormais la présentation d'un état annuel de toutes les indemnités perçues par les élus locaux avant l'examen du budget, qui sera voté le 30/03/2023.

Réflexion sur l'élaboration de fiches « Randoland » sur la Commune

Mme Sabrina Bouchut fait part de la proposition de l'office du tourisme sur la possibilité d'élaborer des fiches Randoland sur les communes. Ce sont des fiches circuits ludiques à télécharger pour visiter, se balader etc. C'est un circuit avec trois niveaux différents. La société qui est chargée d'élaborer ces fiches est basée sur St Bonnet les Oules. C'est un beau moyen de faire connaître la commune. Le coût est de 580€ HT pour un circuit avec trois niveaux différents. M le Maire précise que cela pourrait être le moyen de revisiter le sentier botanique existant sur la commune. Il propose de voir comment cela se déroule sur les autres communes et de rencontrer la société afin qu'il fasse une proposition à la commune.

Questions diverses

M le Maire fait part d'une demande reçue en Mairie pour une vente d'une parcelle de 2396m² sise « le Haut d'Orgeolles ».

Il informe que la Marque Collective demande de l'aide à la commune pour dynamiser le drive de produits locaux sur Aveize créée sur la commune il y a plus de 2 ans. La Commune prendrait en charge la banderole d'un coût maximum de 120€ HT.

Il fait part d'un courrier du service de fiscalité concernant la contribution définitive de la commune d'Aveize au SIEMLY pour 2023 qui s'élève à 3537.10€. Cette participation sera fiscalisée.

Le conseil municipal a fixé la réunion du CCAS le 16 mars 2023 à 20h00 et celle de la commission des finances le 24 mars à 14h30.

Compte rendu des réunions et commission diverses

Commission voirie : M Jean Yves Blanchard informe que les membres de la commission ont fait le tour des chemins et ont décidé de se concentrer pour l'année 2023 sur l'aménagement

du carrefour de la Croix Michel (après le dépôt des Ets Bernard au carrefour de la rue du crêt). Pour la rue des étangs ce sera pour 2024. Un point a été fait au niveau du déneigement. Une réflexion est en cours pour les années futures. Des bacs de sel ont été installés dans certains hameaux. Il avait été évoqué de prévoir des cases pour stocker du matériel pour les agents (sel, sable, broyat...). Après concertation avec les agents, les cases ne seraient peut-être pas forcément trop utiles car ils ne stockent pas beaucoup de matériaux. Le conseil municipal pense qu'une plateforme béton pourrait être utile pour stocker des big bags, et de mettre des éléments pour le broyat.

M Roland Thollet informe d'une réunion le 27 mars pour le bois des courtines pour un chemin forestier. Tous les propriétaires seront contactés.

Commission Culture : Solen Riou fait part de deux sollicitations :

- une de la Fabrik pour le 29 avril à la suite de l'après-midi organisée par les groupes patoisants des environs et le lundi 1er mai pour redynamiser la journée du 1^{er} mai
- une troupe de théâtre de Taluyers pour jouer une pièce « un fil à la patte » de Georges Feydeau sur la Commune

Groupement des 4 Cantons : M Jean Baptiste Giraud informe qu'il a assisté à une réunion avec Estelle Geffard. Ils ont pris connaissance des manifestations organisées sur l'année 2023 dont le comice à st Laurent de Chamousset. Présentation du nouveau trésorier. Recherche d'un ou d'une secrétaire. Ils ont abordé la location du matériel et des costumes.

Commission de Gestion des ordures ménagères et des déchets : M Jean Baptiste Giraud informe que la distribution des sacs poubelles s'est bien déroulée.

Mme Stéphanie Malle confirme que le Centre socio Archipel organisera une soirée parentalité avec le spectacle de prévention WHISKY COMA sur la thématique de l'alcool chez les jeunes le mardi 30 mai à 20h00 à la Salle Jean Marie Rousset.

Commission requalification centre bourg : M Jean Claude Voute informe d'une rencontre ce jour avec M Bonfils de l'entreprise Eurovia. Les travaux devraient reprendre le 27 février si le temps le permet. Deux jours de décapage. Puis réunion le 28 février à 11h00, qui se fera avec le Département et l'entreprise Terideal pour les malfaçons des joints.

M Jean Claude Voute informe que suite au maintien des deux fleurs la commune commandera 4 panneaux pour les entrées du village. Le panneau coûte 235.20€ TTC.

M Jean Claude Voute informe que l'entreprise Kompan fera un devis pour le revêtement du city stade qui est très abimé.

Commission bâtiments : M Jean Claude Voute propose à la commission d'attendre d'avoir une vision globale du quartier et du devenir du restaurant Rivollier avant de voir l'aménagement qui pourrait se faire au niveau de l'ancienne boutique Rivollier.

Mme Sabrina Bouchut fait part d'une réunion avec la commission fleurissement qui a permis de préparer la cérémonie du 4 mars.

Commission communication : Mme Florence Thizy fait le point sur les modifications à apporter au calendrier des fêtes, beaucoup de changement dans les dates des manifestations

des associations. Un petit aveizois sortira au printemps qui permettra de remettre l'agenda à jour par rapport au bulletin municipal.

Elle informe qu'elle est allée à la rencontre des personnes du BUSS (bureau d'utilité sanitaire et social) qui est présent sur Aveize tous les 15 jours les jeudis de 13h à 15h derrière l'église. Ces personnes viennent à la rencontre des personnes du monde rural. Les prochaines permanences seront le 2-16 et 30 mars. Elles sont allées se présenter au Club Rencontre et Amitié.

M Laurent Lhomme informe qu'il a participé à l'élaboration de l'arrêté communal concernant la défense extérieure contre l'incendie. Etablissement de la liste des poteaux d'incendie existant sur la Commune et de l'identification des différents risques. M le Maire précise que c'est le maire qui est responsable de la défense incendie sur la commune. Il informe que certains poteaux d'incendie ont un débit insuffisant. Un travail peut être élaboré en collaboration avec le SDMIS pour essayer de trouver des solutions et pour cela la commune peut établir un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie.

Commission Fleurissement : Mme Estelle Geffard informe que pour le projet d'aménagement de l'espace de loisirs à l'argetière, ils ont rencontré des représentants de société pour des aires de jeux. Elle présente oralement les propositions qui leur ont été faites. Des devis seront établis.

Quant au transformateur pour le Pré de la grande font, Mme Adelaïde Klein va transmettre son devis. M Teyssier a établi une ébauche avec quatre dessins, il adressera lui aussi son devis. Un rendez-vous devra être pris avec Mme York d'Enedis.

Les agents ont planté les arbres fruitiers ; le bricolage pour les massifs se déroulera demain après-midi.

Les membres du conseil municipal constatent qu'il y a beaucoup d'excréments de chiens sur la place du village et que cela est un réel problème de propreté. M le Maire rappelle qu'un arrêté avait été pris interdisant tout propriétaire de laisser un chien faire des excréments liquides ou solides à l'intérieur des espaces verts et sur les places publiques. Il demande à chaque conseiller de ne pas hésiter à intervenir auprès des propriétaires de chiens qui ne respecteraient pas cet arrêté. Le conseil municipal essaye de trouver des solutions pour remédier à ce problème.

Séance levée à 22h54

Procès-Verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du 30 mars 2023.

Le Maire, Michel BONNIER

Le secrétaire de séance, Solen RIOU

Affichée et Publiée le 03/04/2023

